

**DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION
CLASSEE**

**Projet de construction d'un entrepôt logistique
CONCERTO DEVELOPPEMENT**

sur la commune de BEUCAIRE (30)

Étape 7 :

AUTRES PIECES

**Pièce jointe n°11 : Capacités techniques et
financières**

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Les principales données administratives de l'exploitant du site figurent dans le tableau ci-dessous :

Raison sociale :	CONCERTO DEVELOPPEMENT
Forme juridique :	Société par actions simplifiée
Capital :	500 000 €
Adresse du site concerné par le projet :	Zone Industrielle Domitia – 420 Av Joseph Cartier 30 300 Beaucaire
Adresse du siège social et pour toute correspondance :	127 Avenue Charles de Gaulle 92 200 Neuilly-sur-Seine
Nom et qualité du signataire du dossier :	Monsieur Jean-Paul RIVAL Directeur Général
Téléphone :	01.41.43.43.93
Activité :	Promotion immobilière d'autres bâtiments
Code APE :	4110 C
SIRET :	421 156 019 00059

La CCBTA (Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence) est le propriétaire actuel des terrains. CONCERTO DEVELOPPEMENT en sera propriétaire au démarrage des travaux.

2. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

❖ *Présentation générale*

Depuis près de 23 ans, la société CONCERTO DEVELOPPEMENT est spécialisée dans la conception et la maîtrise d'ouvrage déléguée d'opérations de construction et d'aménagement de plateformes logistiques et d'entrepôts de nouvelle génération pour le compte de tiers.

Elle intervient également dans la reconversion de sites industriels et le développement de sites commerciaux.

Cette société a déjà développé près de 2 millions de m² ce qui la situe parmi les acteurs les plus importants de la promotion logistique en France.

Fort de son expérience et de son savoir-faire, CONCERTO DEVELOPPEMENT apporte des solutions adaptées aux besoins des grands logisticiens et chargeurs (distribution, industrie, etc.), en France et à l'étranger.

En décembre 2014, Kaufman & Broad a pris le contrôle de Concerto Développement auprès d'Affine, dont Concerto Développement était filiale, pour un montant de 4,4 millions d'euros.

❖ Motivation du projet

Le projet consiste en la création d'un nouveau bâtiment logistique dans la zone Domitia de Beaucaire (30).

Ce nouveau site permettra de renforcer l'offre logistique sec ou frigorifique du groupe CONCERTO DEVELOPPEMENT dans le secteur et de développer l'emploi à l'échelle locale.

3. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

CAPACITES TECHNIQUES

Les moyens humains alloués à l'exploitation de l'entrepôt seront constitués de 50 personnes, formées en fonction de leur poste de travail.

CAPACITES FINANCIERES

Le capital social de la société CONCERTO DEVELOPPEMENT est de 500 000 €.

Le tableau ci-dessous présente les derniers chiffres d'affaires du groupe Kaufman & Broad (dont CONCERTO DEVELOPPEMENT est une filiale depuis 2014) pour les 2 derniers exercices :

Année	CA (en millions d'euros)
2021	1 282,8
2020	1 163,1

Le groupe Kaufman & Broad présente les capacités financières (trésorerie active + ligne de crédit non tirée à date) suivantes :

Année	Capacités financières (en millions d'euros)
2021	439,5
2020	465,2

Les capacités financières de la société sont telles qu'elles lui permettent de mener à bien l'exploitation de ses activités et de faire face à ses responsabilités en matière d'environnement, sécurité et hygiène.

L'exploitant souscrira à différentes polices d'assurances (pour exemple : Responsabilité civile, Dommages incendie, foudre, risques industriels annexes et pertes d'exploitation consécutives, Risques naturels, Responsabilités des produits commercialisés, Transports des produits commercialisés...).

GARANTIES FINANCIERES

Conformément à l'article L. 516-1 du Livre V Titre 1^{er} du Code de l'Environnement, les installations soumises à la constitution de garanties financières sont :

- 1° Les installations de stockage des déchets ;
- 2° Les carrières ;
- 3° Les installations figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 (installations SEVESO Seuil Haut) ;
- 4° Les sites de stockage géologique de dioxyde de carbone ;
- 5° Les installations soumises à autorisation et les installations de transit, regroupement, tri ou traitement de déchets soumises à enregistrement, visés par l'arrêté du 31 mai 2012.

L'activité du site n'est pas visée par l'article L. 516-1 du Code de l'Environnement.

La société n'est pas soumise à l'obligation de constituer des garanties financières.